

Rapport de la commission de gestion sur l'exercice 2018

réponse au préavis N° 3/2019 RAPPORT DE GESTION

La commission de gestion sur l'exercice 2018 composée de Caroline Sennwald, Samuel Berthoud, Pascal Berchier, Yves Trottet et Sébastien Fabre, s'est réunie les 31 janvier, 27 mars (2 fois), 13 avril et 22 mai.

Le rapport de gestion établi par la municipalité nous est parvenu le 19 mars 2019. La commission salue le fait que ce document transmis sous sa forme électronique soit en format pdf/a, ce qui permet la recherche par thèmes, avec des mots-clé et facilite ainsi les recherches lors de la lecture.

Indépendamment du rapport, la commission a dressé une liste de 18 questions qui ont été transmises à la municipalité le 27 mars, questions auxquelles la municipalité a répondu oralement et par écrit ultérieurement. Elle a rencontré la municipalité une seconde fois le 13 avril pour discuter des réponses et clarifier certains points.

La commission relève la bonne collaboration avec la municipalité, elle est consciente du travail important que représente la rédaction du rapport annuel de gestion et souligne la nécessité de ce rapport pour la mise en visibilité des activités et du travail de la municipalité, à l'intention des membres du conseil communal et de la population.

Réponses aux questions de la CoGest 2018

1/18 Trafic :

Suite à la mise en service de la RC 177 en octobre 2018, une baisse notable du trafic traversant Vuffens-la-Ville a été constatée avec satisfaction. Les derniers chiffres de 2018 indiquent une baisse d'environ 25 à 35 %, selon le tableau joint en annexe. Nous saluons cette diminution bénéfique à toute la population de la commune, tant du point de vue de la sécurité que de celui de la tranquillité. Il s'agit d'une réalisation majeure couronnant plus d'une dizaine d'années d'efforts pour préserver Vufflens-la-Ville des nuisances dues à la circulation. Ce travail de la municipalité pour défendre les intérêts de la commune, soutenu par le conseil communal, a porté ses fruits, ceci malgré les nombreuses pressions externes (canton, entreprises).

Les deux tableaux (déjà présentés au conseil communal) donnent les derniers chiffres de comptage des véhicules fin 2018. Voir en annexes.

2/18 Population :

En principe, la croissance de la population devrait, selon les indications du canton, se monter à 0,75 % par année sur 30 ans pour notre commune. Ce pourcentage se réfère à la population en 2015, soit 1216 habitants. Pour le calcul, le pourcentage n'est pas cumulatif et reste basé pendant 30 ans sur le chiffre de 2015. Il est à noter que ce pourcentage donné par le canton n'est pas le même suivant les communes du canton de Vaud. A fin 2018, ce calcul indique que la population devrait être de 1243 habitants, or les chiffres indiquent que notre population est en fait de 1298 habitants à la fin de 2018, soit 55 habitants de plus que prévu (ce qui correspond à 2,2 % d'augmentation annuelle moyenne). On ne peut toutefois pas en tirer de conclusion actuellement puisqu'il s'agit de chiffres à vérifier sur 30 ans, soit en 2045. Si ces

chiffres sont effectivement respectés, on peut prévoir une population de 1489 habitants en 2045. Il est clair que la progression n'est pas linéaire et dépend du rythme des constructions qui est par nature irrégulier d'année en année.

La pyramide des âges, présentée dans les annexes du rapport de la municipalité, laisse apparaître un creux pour la population comprise entre les âges de 25 à 40 ans. Cela indique la difficulté pour les jeunes générations, quittant leur cercle familial, de s'établir à Vufflens-la-Ville, vu les loyers élevés et les prix d'achat élevés des maisons familiales. La pyramide des âges reprend un aspect plus « normal » au-delà de 40 ans pour les personnes qui, étant bien établies dans la vie, parviennent à un niveau de vie qui leur permet de faire face à ces loyers et/ou d'accéder à la propriété. Cette tendance ne va certainement pas s'inverser, étant donné la proximité de Lausanne, Vufflens-la-Ville se trouvant de plus en plus près des limites du centre urbain à haute densité. Cet état de fait crée une forte pression sur les prix.

3/18 Conséquences du recours opposé à la décision du conseil communal concernant la construction du bâtiment polyvalent sur la zone d'utilité publique :

Le conseil communal a voté la construction d'un bâtiment polyvalent et le crédit de 2 millions lié à cette construction en 2017. Plusieurs oppositions contre cette décision ont été déposées. Ces oppositions ont été levées par la municipalité. Toutefois, il est resté un recours pendant qui a été envoyé à la cour de droit administratif et public (CDAP). Ce recours a donc bloqué l'avancement du projet, pendant que la cour de droit administratif n'avait pas jugé le cas. Parallèlement, l'offre de reprise financière sur le droit de superficie de l'ancien terrain sur lequel était établi le club de tennis de Vufflens-la-Ville était limitée dans le temps et prenait fin en automne 2018. Il était donc à craindre que la décision du conseil communal ne puisse pas devenir exécutoire si le financement n'était pas assuré par la reprise du droit de superficie de l'ancien terrain. A l'automne 2018, suite à des négociations, le club de tennis a obtenu un prolongement de l'offre de reprise financière du droit de superficie, avant que le recours ait été jugé par la cour de droit administratif, ce qui a entraîné le retrait volontaire du recours par le recourant.

Les conséquences de ce recours et de son retrait ont été de deux ordres : 1) la construction du projet a débuté avec environ une année de retard sur la planification initiale lorsque toutes les sources de financement étaient assurées. 2) pendant l'année de retard prise pour la réalisation du projet, les taux hypothécaires ont augmentés, entraînant un surcoût global estimé de Frs 153'000.- sur 30 ans (environ Frs 5'100.- par année, si les taux se maintiennent à leur niveau actuel). La municipalité a dû engager, pendant la période où le recours était pendant, des frais d'avocat pour défendre la décision du conseil communal, ce qui a aussi entraîné un coût supplémentaire, principalement les honoraires d'avocat d'un montant de Frs 7'865.- dont à déduire les dépens reçus de Frs 1'500.-.

Le droit de s'opposer à une décision du conseil communal est un droit démocratique. La commission de gestion s'est donc posé la question de savoir si, à l'avenir, il serait possible d'éviter ou de tenir compte d'éventuels recours et d'en prévoir ou de budgétiser les conséquences financières. La municipalité a indiqué qu'il n'est pas possible de prévoir et de provisionner de tels surcoûts. Tout projet voté par le conseil communal étant susceptible d'être l'objet d'un recours, sans qu'il soit possible d'en estimer les conséquences à l'avance. Cela fait partie du système démocratique.

4/18 Sécurité informatique :

Les fournisseurs de notre système sont : la maison Ofisa et Sadies S.A. Aucun audit de

sécurité informatique n'a été effectué en 2018. Le site est mis à jour régulièrement avec la dernière version de Joomla. Un composant pare-feu est présent sur le site pour prévenir les attaques communes et bloquer les robots. En 2018, un logiciel anti-virus a été installé sur le serveur et tous les PC communaux afin de détecter les virus et de les éliminer. D'autre part, le wifi à la Maison de commune est sécurisé par un pare-feu actif. Le système complet sera renouvelé d'ici quelques années.

5/18 Information à la population :

Les principaux canaux d'information de la municipalité à la population sont le BIOV, le pilier public, des tous-ménages et le site internet de la commune.

6/18 Rôles du bureau de la municipalité et du bureau du CC

Les rôles respectifs de la municipalité, du bureau du conseil et du secrétariat municipal, ont été définis lors d'une séance le 30 avril 2012. Le condensé de cette séance est joint en annexe au présent rapport.

7 et 8/18 Commissions nommées par la municipalité :

Trois commissions consultatives ont été nommées par la municipalité. Il est important de préciser qu'une commission consultative répond à une ou des questions posées par la municipalité. Les avis donnés par une commission consultative ne sont pas décisionnels, ce qui laisse à la municipalité la latitude de prendre sa décision indépendamment des avis de la commission.

1) La Commission de salubrité est nommée pour la durée de la législature, elle ne comprend pas de membre du conseil communal.

Olivier Duperrut - Municipal
Christophe Leuenberger - STC Cossonay (Service technique de Cossonay)
Etienne Urfer - docteur en médecine

2) La Commission d'urbanisme est nommée pour la durée de la législature, elle ne comprend pas de membre du conseil communal.

Marie Hélène Baumann – démissionnaire en 2019, poste à repourvoir,
Isabelle Roland – démissionnaire en 2019, poste à repourvoir,
Benjamin Vullioud
Philippe Cornu - architecte et président
Philippe Conod – avocat

3) La Commission consultative des nuisances sonores est nommée pour une durée indéterminée. Elle comprend 4 membres du conseil communal plus un membre extérieur au conseil communal. Un rapport d'activité figure en annexe du rapport de gestion de la municipalité.

Nadine Frossard Goy
Monique Verly
Thierry Marchon
Yves Trottet
Gilbert Cavedon

9/18 Développement durable :

Une « boîte à outils » a été proposée par un membre du conseil communal. Le contenu est en gestation. Affaire à suivre.

La commune organise chaque année au printemps le « coup de balai », action de nettoyage effectuée par des volontaires, habitants de la commune. Cette activité regroupe chaque année environ 30 volontaires de la commune.

10/18 Fusion de communes :

Aucun projet n'est en cours ou a donné lieu à des discussion sur ce sujet en 2018.

11/18 Installations CFF dans la zone industrielle :

Le projet de raccordement des voies de chemin de fer de la zone industrielle depuis le côté Cossonay-Penthalaz reste à l'étude. La « voie-tiroir » sera sans doute moins longue que prévue à l'origine, pour éviter de devoir réaliser un PPA spécifique à ce projet. Il ne s'agit pas d'une priorité, ni du canton, ni des CFF. Etant donné, ces conditions, le projet n'a toutefois pas avancé en 2018.

Le projet de déplacer le quai à betteraves et le transport des marchandises de Cossonay-Penthalaz à la zone industrielle n'a pas non plus évolué en 2018 et aucun détail n'est connu de la municipalité actuellement.

12/18 Groupe aînés

Pas de nouveauté en 2018.

13/18 Journal des événements police :

La police fait annuellement un rapport à la municipalité des événements qui ont eu lieu sur la commune. La municipalité reçoit par ce rapport des informations confidentielles sur des événements qui relèvent de la sphère privée d'habitants de la commune, sous forme du Journal des Evénements Police (JEP).

Ce journal ne doit toutefois pas être confondu avec les informations mensuelles transmises à certains citoyens inscrits auprès de la police qui reçoivent la liste des événements (vols, brigandages...) qui ont lieu dans le district. Tout citoyen de Vufflens-la-Ville peut s'inscrire sur le site www.police.vd.ch, afin de recevoir cette information publique.

14/18 Enclassement ASICOPE :

Les statistiques montrent depuis longtemps que le groupement scolaire va avoir besoin de nouveaux locaux pour ses élèves. Dans l'idéal, et pour minimiser les transports, les nouvelles classes situées dans un nouveau collège, devraient se trouver à Penthalaz. La commune de Penthalaz n'a toutefois pas beaucoup anticipé ce besoin, si bien que les classes nécessaires en 2020 ne seront pas construites rapidement. C'est la raison pour laquelle des pavillons provisoires seront installés, en attendant la construction définitive. Il est à noter que cela évite à Vufflens-la-Ville de devoir mettre à disposition ses réserves de terrain d'utilité publique, ce qui par conséquent préserve des disponibilités pour d'éventuels futurs besoins de notre commune.

La structure des associations scolaires est complexe. L'ASICoPe, Association scolaire intercommunale Cossonay-Penthaz, s'occupe pour Vufflens-la-Ville des années 9 à 11 Harmos. Pour l'instant, nos élèves restent sous l'égide de l'ASICoPe tant qu'un nouveau collège ne sera pas construit.

Les statuts de l'ASIVenoge ont été adoptés pour le primaire. Il faudra les modifier pour la section secondaire.

La construction d'un nouveau collège secondaire est à l'étude. Un comité de pilotage a été formé dans ce but, comprenant les 6 syndics des communes concernées (Penthaz, Penthaz, Daillens, Mex, Lussery-Villars, Vufflens-la-Ville). Le rôle du comité de pilotage est de valider les propositions des groupes de travail, en particulier sur les plans financiers et pour la construction. Les municipaux des 6 Communes composent ces groupes de travail. Plusieurs séances ont eu lieu et une étude de faisabilité a été demandée.

Divers problèmes sont à résoudre :

- Il faut déplacer le terrain de football de Penthaz.
- Il faut créer un PPA en zone d'utilité publique à Penthaz avec une affectation scolaire. A l'heure actuelle, ce terrain est en zone d'utilité publique « sportive ».
- Pour l'enseignement, la question se pose de savoir si l'on peut ouvrir toutes les options aussi bien pour les VG que pour les VP, avec les conséquences que cela entraîne. Pour se faire une idée à ce sujet, notre municipalité s'est rendue à St-Prex. Ce collège a approximativement le même nombre d'élèves que notre éventuel futur collège secondaire. A St-Prex, toutes les options ont pu être ouvertes, mais avec une dérogation sur l'horaire continu (1h de pause au lieu de 1 h 15) et les classes primaires ont des effectifs un peu supérieurs. A l'heure actuelle, ce projet est mis en attente, il faut impérativement étudier si les communes ont les moyens financiers pour la construction de ce collège.
- D'autres questions restent encore ouvertes : en particulier, quels seraient les coûts de rénovation à prévoir pour le collège de Cossonay à long terme.

15/18 Transports scolaires :

En 2018, les transports scolaires étaient, comme en 2017, assurés par Car Postal. La situation pénible de 2017 (ponctualité des transports) s'est améliorée en 2018. Le contrat de transport avec Car Postal arrivant à son terme en fin 2018, un nouvel appel d'offre publique a été lancé en 2018 avec l'aide de Vallat Partenaires S.A. pour l'établissement du cahier de charges. Les dossiers sont rentrés, mais la décision sur le choix du prestataire n'était pas encore connue à la fin de 2018. Quoiqu'il en soit, une économie semble prévisible sur ce point, ce qui est une bonne nouvelle. La question des coûts des transports scolaires reste toutefois un souci permanent.

16/18 Parking relais à la gare de Vufflens-la-Ville :

Nous savons depuis longtemps qu'il est question de réaliser un parking relais à proximité de la gare de Vufflens-la-Ville. La situation actuelle, avec une cinquantaine de véhicules stationnés tant bien que mal le long du chemin, n'est pas satisfaisante à long terme pour la sécurité et pour l'occupation du terrain. Il est à noter que le chemin longeant la voie CFF, le long duquel stationnent les voitures, appartient aux CFF. Un comptage a permis d'estimer que, sur la cinquantaine de voitures stationnées, environ 8 proviennent de Vufflens-la-Ville, les autres provenant de l'extérieur. Les discussions ont lieu entre le canton, les CFF et

l'ARGdV (Association régional Gros de Vaud), sans que la situation ait progressé en 2018, malgré les demandes réitérées de la municipalité. Affaire à suivre .

17/18 Associations intercommunales :

Notre commune fait partie de nombreuses associations intercommunales. Une certaine frustration se fait sentir quant au peu d'influence concrète que les représentants du conseil communal ont lors de ces séances. L'existence même de ces associations intercommunales est toutefois due aux enjeux financiers et en potentiel humain dépassant largement le cadre communal. L'autonomie communale est ainsi de plus en plus limitée, car les charges financières et de travail seraient insupportables pour une commune seule.

La liste de ces associations, ainsi que nos représentants, est jointe en annexe.

18/18 Fondation pour l'enseignement de la musique :

Le rapport de la municipalité mentionne le chiffre de Frs 19'783'296.- comme contribution des communes et du canton à l'activité de cet enseignement (FEM) en exécution de la votation cantonale relative à cet objet. Il n'est toutefois pas possible de savoir exactement ce qui revient à la commune de Vufflens-la-Ville, puisque les élèves de la commune sont disséminés sur plusieurs sites, y compris hors de la commune. Les conséquences de cette contribution se font surtout sentir sur le salaire des enseignants de musique qui ont vu leurs conditions matérielles s'améliorer, pour autant qu'ils remplissent des conditions minimum de formation exigées par le canton.

En ce qui concerne l'école de l'Harmonie du Pontet, elle a été intégrée dans l'école de musique multisites. La commune ne reçoit rien, elle contribue à la FEM à raison de Frs 9,50.- par habitant et par année.

En ce qui concerne l'école de l'Harmonie du Pontet, nous ne payons donc plus les Frs 3.- par habitant pour les élèves, comme c'était le cas avant la fondation de la FEM. La commune finance toutefois Frs 6.- par habitant, ce qui représente notre contribution au fonctionnement de l'Harmonie du Pontet.

Conclusion :

La commission de gestion 2018 tient en particulier à remercier les membres de la municipalité ainsi que la boursière, Madame Dominique Nijenhuis, pour la qualité de leur travail, leur engagement, la disponibilité, la clarté de leurs explications, l'excellent état d'esprit et la volonté de transparence qui ont régné durant les entretiens.

Au vu du rapport de la commission de gestion 2018, la commission de gestion propose, à l'unanimité, au conseil communal de Vufflens-la-Ville d'adopter le préavis N° 3/2019 du 15 mars 2019, en particulier :

- 1) d'adopter le rapport de gestion 2018 de la Municipalité ;
- 2) de donner décharge à la municipalité pour la gestion 2018 ;
- 3) De prendre acte des remarques et recommandations de la commission de gestion.

Vufflens-la-Ville, le 27 mai 2019.



Caroline Sennwald



Samunel Berthoud



Pascal Bercher



Yves Trottet



Sébastien Fabre



Contrôles de vitesse 2018 Vufflens-la-Ville

	Date	Valeurs	Estimation Véhicules	Vd[km/h]	Vmax[k m/h]	V85 [km/h]	Seuil de vitesse
Cuvillard montée (masqué)	13 au 20 sept.	35203	9577	39	87	47	50Km/h
Cuvillard montée (visible) RC ouverte	4 au 11 oct.	26899	6257	39	72	47	50Km/h
Cuvillard descente (masqué)	2 au 9 juillet	25895	6774	44	80	52	50Km/h
Cuvillard descente (visible) RC ouverte	20 au 27 oct.	19227	4770	42	86	50	50Km/h
Grand-Rue direction Bobst (masqué)	5 au 12 août	25692	5018	30	60	35	30Km/h



Contrôles de vitesse 2018-19 zone 50Km/h et 30 Km/h

Emplacement du radar	Date	Valeurs	Estimation Véhicules	Vd [km/h]	Vmax [km/h]	V85 [km/h]	Seuil de vitesse
Rte de Bovon (école) direct. Penthaz (visible)	9 nov. au 16 nov.17	25690	5959	28	55	33	30Km/h
Rte de Bovon (école) direct. Penthaz (visible)	11 au 18 février 19	17403	3591	27	59	33	30Km/h

Rte de Bovon (cuvillard) direct. Grand-rue (masqué)	11 au 18 mai 18	30854	6637	26	65	33	30Km/h
Rte de Bovon(Cuvillard) Direct. Grand-Rue (visible)	17 au 24 janvier 19	13883	3786	25	53	31	30Km/h
Rte du Cuvillard(masqué) montée (ch.de la Rie)	11 au 19 déc. 18	15153	4234	40	79	48	50Km/h
Rte du Cuvillard (masqué) descente (Ch.de la Rie)	28 nov. au 6 déc. 18	15944	5384	37	65	44	50Km/h
Grand-rue (anc. Auberge) direct. Cuvillard (visible)	12 au 19 mars 19	10016	4499	27	53	32	30Km/h

Contrôle du 30 janvier au 5 février 2018 DGMR				
Emplacement	V85	Trafic journalier moyen	Trafic semaine	
Rue Marteley	32 Km/h	842	5894	véhicules
Grand-Vigne	35 Km/h	271	1897	véhicules
La Ruelle	28 Km/h	157	1099	véhicules
Rue de la Poste	31 Km/h	219	1533	véhicules
Grand-Rue n°24	37 Km/h	2056	14392	véhicules
Route de Bovon	37 Km/h	2631	18417	véhicules



**Condensé de la séance du 30 avril 2012
entre la Municipalité, le bureau du Conseil communal et la secrétaire municipale**

L'ordre du jour des séances du Conseil communal est établi d'entente entre le Président du CC et la Syndique, lors d'une rencontre (*article 25*).

Les procès-verbaux des séances du CC sont établis par la secrétaire du CC ; ils sont relus par le Président du CC puis envoyés aux municipaux pour consultation et vérification des chiffres (*articles 22 + 34 - alinéa 5*).

Une fois les préavis adoptés par la Municipalité, ils sont adressés par la secrétaire municipale au Président du CC en 1 exemplaire, avec copie dudit courrier à la secrétaire du CC.

Le bureau du CC se charge de convoquer les conseillers, de photocopier et de transmettre les préavis aux membres des commissions et aux conseillers (*articles 25 + 34 - alinéas 1 et 7*).

Par gain de temps, la secrétaire municipale remettra à la secrétaire du CC 60 exemplaires du budget et des comptes annuels.

La secrétaire du CC se charge dorénavant d'afficher au pilier public l'OJ des séances et la liste des membres des commissions (*article 34 - alinéas 2 et 8*).

La secrétaire du CC communique la composition des commissions à la Municipalité (*article 34 - alinéa 8*).

Immédiatement après les séances du CC, la secrétaire du CC transmet le résultat des décisions concernant les préavis présentés. De ce fait et dans les 3 jours après une séance du CC, les décisions soumises à référendum sont affichées au pilier public par la secrétaire municipale.

La secrétaire du CC remet à la Municipalité les extraits des décisions dans les 10 jours après une séance du CC (*article 34 - alinéa 9*).

Vufflens-la-Ville, le 4 mai 2012

Sandrine Böhlen, secrétaire municipale

**Liste des associations
Intercommunales**

Délégués de la
Mairie VLV

Délégués de VLV faisant partie
du CC

Municipaux VLV
dans CODIV

Entente

Entente Intercommunale des Eaux VLV, Vex, Valais, Val d'Aoste	Président: Corn. Germain Président: Corn. Finances	Bosse Ingrid Gruet Michel
---	---	------------------------------

Association de communes (AC)

AC CoPe Association Scolaire Intercommunale de Cossigny et Livron	Berthoud Olivier Duperrut Olivier	Galatien Stéphane - membre Reda Stéphane - suppl. élite	Fussel Ingrid
ASV Vergo Association Syndicats Intercommunes Vergo	Gruet Michel Duperrut Olivier	Reda Stéphane - membre Stucki Jean-Claude - membre Falconnet Fanny - suppl. élite	Fussel Ingrid
ASVVC Association Intercommunale de la Piscine des Chavannes	Gruet Michel	Liquet Michel - membre Duperrut Diana - suppl. élite	Berthoud Olivier
ANECOD Association pour des enfants de la Région Cossigny	Berthoud Olivier	/	Fussel Ingrid
ALV Association Intercommunale de Protection des Environnements	Berthoud Olivier	Bultet Bernard - membre Goy David - membre Vigouret Patrick - membre Trottel Yves - membre Savoy Pierre Louis - membre Fiquet Michel - suppl. élite Berthoud Samuel - suppl. élite	Gruet Michel
ASOJRS Association Régionale de l'Action Sociale Prilly Challens	Berthoud Olivier	/	/
ASOJVS Association de Développement Région Gros-de- Vaud	/	/	Fussel Ingrid
ASOJVS Vergo ASOJVS Gros-de-Vaud	/	/	Maeder Eric

Divers

ASPMAD - CMS Nord Vaudois Association pour le maintien de la santé en maintenant la santé	Berthoud Olivier	/	/
ASVAD Association Vaudoise d'Aide et de Visites à domicile	Berthoud Olivier	/	/
ASVVS Association des Villes de la Région Cossigny	/	/	Berthoud Olivier
FRAL Fédération Familiale de la Région du Cossigny	Berthoud Olivier	/	/
Eglise Catholique de Moudon	/	/	Duperrut Olivier
CLV Clubs de la Région Vaudoise	Berthoud Olivier	/	/
FEF Fédération pour l'Enseignement de la Musique	/	/	Fussel Ingrid
PRODIGE Projet d'Initiative Intercommunale de Gros-de- Vaud	Gruet Michel	/	/
RESEAU Réseau de la Région Vaudoise	Gruet Michel	/	/
RESEAU Réseau de la Région Vaudoise	Berthoud Olivier	/	/
VALUNSA Centre de conseil pour les dévotion de l'Union communale vaudoise	Duperrut Olivier	/	/
PA OFI Union d'Initiative Cantonale Vaudoise	Duperrut Olivier	/	/
SAVAC 177 Syndicat Agricoteur des Cantons de la Région 177	/	/	Berthoud Olivier
SAVAC 177 Syndicat Agricoteur des Cantons de la Région 177	/	/	Berthoud Olivier

1. Sécurité informatique

1.1 La municipalité est priée de porter la plus grande attention au système informatique qui est l'outil indispensable de la gestion de notre commune. D'étudier la faisabilité d'un audit de sécurité par des spécialistes professionnels compétents, indépendants de nos fournisseurs, pour assurer la sécurité et le fonctionnement sans faille de notre équipement.

1.2 La municipalité est priée de mettre en place des adresses personnalisées communales pour les membres de la municipalité (non privées).

2. Transition papier au numérique

2.1 La municipalité est priée de renseigner le conseil communal sur les mesures qu'elle entend prendre afin de faciliter la transition du papier au numérique pour les usagers (municipalité, employés communaux, conseil communal et population) et dans quel délai ces mesures seront mises en œuvre.

3. Servitudes sous forme informatique

3.1 La municipalité est priée d'inscrire les servitudes sous forme informatique.

4. Développement durable

4.1 La municipalité est priée de renseigner le conseil communal sur les mesures qu'elle entend prendre en matière de développement durable.

5. Suite à donner à la vision globale

5.1 La municipalité est priée de renseigner le conseil communal sur les mesures qu'elle entend prendre sur la suite à donner à la vision globale et de mettre sur pied une démarche participative de la population.

6. Etablissement d'un calendrier des séances des associations intercommunales

6.1 La municipalité est priée de dresser un calendrier de la périodicité des séances des associations intercommunales auxquelles les membres du conseil communal participent.

Recommandations à l'intention du conseil communal

1. Pour suivre la recommandation de 2018 sur l'intervention de la commission des finances dans la rédaction du rapport de gestion, il est proposé que le conseil communal se prononce par la votation.
2. Que les rapports des commissions du conseil communal soient mis sur le site de la commune en regard des préavis municipaux.
3. Étudier la faisabilité d'un intranet à l'usage des conseillers communaux.

Suivi des recommandations de la commission de gestion 2017

1/17 Liste de tous les préavis : Ils se trouvent dans le rapport de gestion 2018, dans les annexes et sur la site de la commune.

2/17 Collaborations intercommunales : La liste des associations intercommunales auxquelles Vufflens-la-Ville participe se trouve dans les annexes, ainsi que le nom des municipaux de Vufflens-la-Ville qui y siègent

3/17 Information à la population : Les préavis sont sur le site de la commune. La population peut les consulter librement.

4/17 Groupe des aînés : la situation est en statu quo. La municipalité se propose de relancer le groupe des aînés, lorsque l'espace-café sera ouvert en 2019. Il sera alors temps d'évaluer la dynamique créée. (p.5).

Quartiers solidarité : Il est à noter que la police transmet une information mensuelle sur les délits aux habitants de Vufflens-la-Ville qui en font la demande.

Les informations concernant la FEM figurent dans le rapport de gestion 2018, la commission a pu compléter l'information, suite aux séances avec la municipalité (voir rapport de la commission de gestion 2018, point 18/18).

Organisation scolaire : Les informations figurent dans le rapport de gestion 2018. La commission a pu compléter l'information, suite aux séances avec la municipalité (voir rapport de la commission, point 14/18).

Zone industrielle : Les travaux sont en voie d'achèvement. La construction de la voie-tiroir est en cours de discussion et la commission a pu compléter l'information, suite aux séances avec la municipalité (voir rapport de la commission de gestion, point 1/18). Voir p. 15-18 du rapport de gestion de la municipalité.

5/17 Vision globale : Le travail est en cours. Voir remarques et recommandations de la commission de gestion 2018, point 5.

6/17 Liste des biens communaux : les biens communaux sont cités dans le rapport de gestion 2018, sans forcément que le numéro des parcelles soit cité. Les différents plans sont tenus à jour.

7/17 Géo-information : la consultation de ces plans n'est pas en libre-service, mais les personnes intéressées peuvent se rendre au bureau communal pour obtenir les informations.

8/17 Inscription des servitudes : pas d'info. Voir remarques et recommandations de la commission de gestion 2018, point 3.

Le site informatique de la commune est tenu à jour par la secrétaire communale.

Informatique : Mis à part l'acquisition d'un nouvel ordinateur, la commune s'est dotée d'un nouvel anti-virus. D'autre part, la commune sera bientôt dans l'obligation de changer de système. Il sera alors temps de repenser l'entier du système informatique de la commune. La sécurité de ce système est vitale pour la gestion de la commune qui n'est pas à l'abri de

défauts techniques et/ou d'actes malveillants. Voir remarques et recommandations de la commission de gestion 2018, point 1.1.

9/17 Données électroniques : voir remarques et recommandations de la commission de gestion 2018, voir points 2 et 3

10/17 Sécurité routière : La nouvelle situation avec l'entrée en service de la RC 177 a largement diminué le trafic de transit à travers V-I-V. Voir à ce sujet les statistiques de fin décembre 2018 communiquées par la municipalité. Les mesures de vitesse continuent à être effectuées périodiquement à plusieurs points où les supports fixes du radar sont installés.

11/17 Place de compostage : l'actuelle place continue à fonctionner à satisfaction. Il n'y a pas de modification prévue actuellement sur ce dossier.

Les remarques sur l'augmentation de la population sont incluses dans le rapport de la commission, suite aux discussions avec la municipalité. Dans le canton de Vaud, la limitation à 0,75% par an n'a jamais été appliquée aux modifications apportées aux bâtiments existants, même dans le cas où, finalement, ces modifications ont entraîné une augmentation du nombre d'habitants. Voir à ce sujet le rapport de la CoGest 2018 point 2/18.

Le plan d'affectation En Villard a été classé de manière définitive par le canton.

12/17 La situation de la CCU mérite d'être clarifiée, son rôle et ses prérogatives clairement présentées. Il est à noter que cette commission a un statut « consultatif » et non « décisionnel ».

13/17 Concept énergétique : il n'y a pas, à notre connaissance, de concept énergétique global en ce moment.

22.5.2019.